

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 008\_2026**

**Séance du mercredi 04 février 2026**

L'an deux mil vingt-six,  
Le mercredi quatre février à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la salle René Cassin, sous la présidence Mme Jocelyne DURUT, Maire, à la suite de la convocation du 29 janvier 2026 dont un exemplaire a été affiché en Mairie et sur le site internet.

Étaient présents : Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, Mme Catherine WILLEMS, M. Eddy ROLIN, Maire-adjoints ; Mme Virginie VASSEUR, M. Franky SALON, Mme Catherine GOEDGEBUER, Mme DURETETE Justine, M. Clément WALBROU, Mme Domitille DENEUVILLE (arrivée 19h05), Mme Françoise WARNEYS, M. Christophe LOUVEAU, Mme Sandrine BILLAU, Conseillers municipaux.

Étaient excusés : Mme Brigitte DELANNOY ayant donné procuration à Mme Domitille DENEUVILLE,

Étaient absent non excusés : M. Bertrand TRINEL,

Secrétaire de séance : Mme Catherine WILLEMS

Fin de la séance : 19h50

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

**OBJET : Demande de fonds de concours à la Communauté de Communes Flandre Lys (CCFL) pour l'acquisition de matériel informatique à destination de l'école**

**VU :**

Le Code général des collectivités territoriales ;

La délibération du 28 mars 2019 relative à l'attribution d'un fonds de concours exceptionnel (dénommé 2019/75), aide à l'investissement des communes membres modifiée par délibération du Conseil communautaire en date du 18 juin 2020 ;

La délibération du Conseil communautaire n°2020D051 - Finances, mutualisation, transferts de charges - Attribution d'un Fonds de Concours aux communes membres, dénommé Mandat 2020-2026/01 en date du 15 octobre 2020 ;

La délibération du conseil communautaire de la CCFL n 02021D130 en date du 29 juin 2021 portant modification des conditions d'attribution du fond de concours aux communes membres ;

**Considérant** que l'acquisition des équipements améliorera les conditions d'enseignement en dotant les classes d'équipements modernes.

**Considérant** que les équipements proposés ont été identifiés en fonction des besoins spécifiques des classes concernées (maternelle et CM2), après consultation des enseignants et des services municipaux en charge des affaires scolaires. Cette démarche participative permet de garantir une utilisation optimale des outils acquis.

La première estimation s'élevant à 2 116.67 € HT

Monsieur Philippe Blervaque informe le conseil municipal que la commune souhaite procéder à l'acquisition de matériel informatique et audiovisuel destiné à deux niveaux d'enseignement.

L'achat d'un ordinateur portable pour une classe de maternelle, afin de soutenir les pratiques pédagogiques adaptées au jeune public et de favoriser l'éveil numérique des élèves ;

L'acquisition d'un vidéoprojecteur équipé d'enceintes intégrées pour une classe de CM2, permettant la diffusion de contenus pédagogiques numériques (supports visuels, vidéos éducatives, présentations interactives) dans des conditions optimales.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Philippe Blervaque, 1er adjoint :

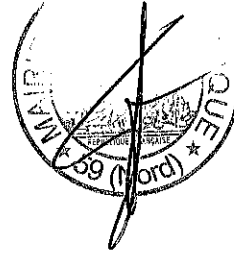
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de : (14 voix pour)

- **D'approuver l'acquisition de matériel informatique pour l'école pour un montant total de 2 116.67 € HT ;**
- **Autoriser Madame le Maire à solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Flandre Lys (CCFL) à hauteur de 50 % du montant éligible, soit 1 058.34 € ;**
- **Autoriser Madame le Maire à signer toute convention ou acte nécessaire à la mise en œuvre de ce fonds de concours ;**
- **Charger les services communaux de veiller à la bonne exécution de la présente délibération et de rendre compte de son avancement au conseil municipal.**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an  
susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

**Jocelyne DURUT,**  
Maire d'HAVERSKERQUE



Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le



ID : 059-215902933-20260204-008\_2026-DE